

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2023

N° d'ordre : DEL 04-04-2023

Objet de la délibération :

Reprise provisoire des résultats 2022 sur
le budget primitif 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Date de la convocation :
29/03/2023

Date de publication en ligne :
11/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Tristan PIOLI, Francine BERTRAND, Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS

Absents excusés : Adeline LE, qui donne pouvoir à Estelle THIERCELIN, Laurence ROQUES, qui donne pouvoir à Thierry PARNOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Alain LELARGE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment, l'article L.2311.5 autorisant la reprise provisoire de l'exercice N-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le compte de Gestion provisoire 2022,

Considérant que la reprise provisoire dans l'attente du vote du compte administratif et du compte de gestion a été proposée en commission finances le 21 mars 2023, selon le calcul suivant :

PROJET DE REPRISE DES RESULTATS DE L'ANNEE 2022 ET PREVISION D'AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2023

Section de fonctionnement :

* Dépenses	4 174 568.64
* Recettes	4 393 367.92
* Excédent 2021 reporté	1 182 085,02

A - Excédent de fonctionnement **1 400 884.30**

Section d'investissement :

* Dépenses	960 920.88
* Déficit 2021 reporté	793 745,89
* Recettes	1 060 841.40

B – Déficit d'investissement **-693 825.37**

Résultat de clôture de l'exercice :

C – Excédent (A-B) **707 058.93**

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800036-20230404-04-DE

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses 145 216,74

Recettes 403 444,00

D - Ecart RAR 258 227,26

RESULTAT DEFINITIF :

E - EXCEDENT (C+D) 965 286.19

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2022 SUR 2023:

001 Déficit d'investissement 693 825.37

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 435 598.11

002 Résultat de fonctionnement 965 286.19

Entendu l'exposé présenté par Madame Claire AGUILLON,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE d'accepter la reprise provisoire des résultats 2022 sur le budget primitif 2023 de la Commune.

INSCRIT et affecte au budget primitif 2023 les résultats de l'exercice 2022 des sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

AFFECTATION PROVISOIRE DU RESULTAT :

001 Déficit d'investissement 693 825.37 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 435 598.11 €

002 Excédent de fonctionnement 965 286.19 €

Fait à ABLIS, le 06/04/2023

Le Maire,

Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800036-20230404-04-DE